

LOT N°19 - REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux suivants :

- les revêtements de sols en carrelage et les plinthes,
- les revêtements muraux en faïence,
- les étanchéités dans les douches

Ainsi que tous les travaux s'y rapportant, y compris ceux non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

1.2 - PRESTATIONS DIVERSES

Les travaux comprennent également toutes les sujétions qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- la présentation des échantillons au Maître d'Oeuvre avant toute commande et approvisionnement,
- la fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations et matériels de chantier,
- l'emploi du personnel qualifié,
- la fourniture des revêtements, sable, ciment, colle, joints, produits de ragréage, etc,
- le transport des matériaux à pied d'œuvre, le stockage ainsi que la réalisation éventuelle des abris nécessaires sur le chantier,
- la pose des revêtements, y compris toutes sujétions de coupes, découpes autour des canalisations, raccordements, joints, etc...
- la protection des ouvrages pour qu'ils puissent supporter sans dommage les circulations du chantier jusqu'à la réception des travaux,
- le nettoyage de toutes salissures sur le chantier lors de l'exécution des travaux et l'enlèvement des déchets.

1.3 - LIMITE DES PRESTATIONS

Sont exclus du présent lot et sont à la charge :

- Du Lot N°1 - Gros-Œuvre : Les enduits ciment sous les revêtements muraux.
- Du Lot n°14 - Plomberie : Fourniture et pose des bacs à douche à encastrer.

1.4 - NATURE - QUALITE - PROVENANCE DES MATERIAUX

1.4.1 - Documents de référence

Les matériaux devront être conformes aux spécifications des Normes Françaises et principalement aux normes suivantes, sans que cette liste soit limitative :

- NFP 15.010, 15.300
et suivantes :
- NFP 18.101 : Liants hydrauliques,
- NFP 18.103 : Granulats - Vocabulaire - Définition - Classification,
Définition, classification et marquage des adjuvants
pour béton, mortier et coulis,
- NFP 18.303 : Eau de gâchage pour béton de construction,
- NFP 10.001 : Pierres calcaires,
- NFP 61.401 à 408 : Carreaux et dalles céramiques,
- NFP 61.501, 514 : Carreaux et dalles céramiques.
- Cahier du CSTB N° 2184 de Septembre 87 - Livrais on 282 : Revêtements de
sols minces. Notice sur le classement UPEC.
Classement UPEC des locaux.
- Directives UEAtc pour l'agrément des revêtements de sols plastiques
manufacturés, cahier du CSTB 2182 de Septembre
1987.

1.4.2 - Colles

Les ciments colles pour la pose des revêtements muraux, devront impérativement bénéficier d'un AVIS TECHNIQUE FAVORABLE.

Dans le cas de pose du carrelage au mortier-colle épais sur chape ciment (dosées à 350 kg/m³), le mortier-colle devra avoir les caractéristiques suivantes :

- autorise un ragréage jusqu'à 5mm mini
- adhérence $\geq 1,2$ N/mm²
- insensibilité à l'eau

Rejointoiement au mortier gris ayant les caractéristiques suivantes :

- bonne adhérence aux carreaux de grès $\geq 0,16$ N/mm²
- résistance à la compression $\geq 1,2$ N/mm²
- hydrofuge

Idem pour pose de la faïence murale.

1.4.3 - Qualité des matériaux

Les matériaux seront toujours de 1er choix suivant la définition des Normes Françaises.

1.5 - MISE EN ŒUVRE ET EXECUTION DES OUVRAGES

La mise en œuvre et l'exécution des ouvrages seront conformes aux spécifications des DTU et documents suivants :

- DTU 52.1 Revêtements de sols scellés (Cahier des Clauses Techniques
et Cahier des Clauses Spéciales),

- DTU 55 Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement (Cahier des Clauses Spéciales).
- DTU 53 Revêtements de sols collés (Cahier des Clauses Spéciales).

1.6 - RECEPTION DES SUPPORTS

Avant tout commencement des travaux, l'Entrepreneur du présent lot procédera à la réception des supports et constatera le tracé du trait de niveau lui permettant de déterminer les arases du sol fini.

En cas de salissures, imperfections ou malfaçons, il le fera constater au Maître d'Œuvre qui prendra les dispositions nécessaires.

Une fois les travaux commencés, les supports seront considérés comme acceptés, en aucun cas, l'Entrepreneur ne pourra prétendre à des suppléments pour quelque cause que ce soit.

1.7 - PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pendant la période de préparation et avant toute commande et approvisionnement, l'Entrepreneur présentera les panoplies d'échantillons au choix du Maître d'Œuvre et du Maître d'ouvrage.

L'entrepreneur devra fournir dans sa remise d'offre les noms, références et documentations des matériaux proposés

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES - POSITION

19.1 - Carrelage

Carrelage 40 x 40 en grès émaillé, couleur à définir ultérieurement. Classement UPEC U3, P3, E3 C2. Pose à la colle C2 type Weber.col pro, jointoiment produit type weber. Joint pro.

Pose sur chape de ciment incluse au présent lot, épaisseur minimum 5 cm à joints inférieurs à 5 mm.

Des joints de retrait seront prévus à la périphérie des murs (polystyrène).

Compris coupes, joints de fractionnement, ainsi que toutes sujétions de pose.

Fractionnement tous les 50 m² et au plus tous les 10 m dans les autres cas; ménagés aux reprises de coulage, par profilé pvc ou par sciage mécanique sur minimum 3cm dans l'épaisseur de la chape.

Position : a. Ensemble des locaux intérieurs (remontée d'un carreau au mur dans la SE handicapé à la place de la plinthe)
b. escalier intérieur (type A et D) (marches et contre-marche)

19.2 - Carrelage terrasse buanderie

Carrelage 30 x 30 ou 40 x 40 au choix en grès cérame, couleur à définir ultérieurement. Classement UPEC U3, P3, E3 C2. Classement anti-dérapant R10.

Pose à la colle C2 type Weber.col pro, jointoiment produit type weber. Joint pro.

Pose sur chape de ciment incluse au présent lot, épaisseur minimum 5 cm à joints inférieurs à 5 mm.

Des joints de retrait seront prévus à la périphérie des murs (polystyrène).

Compris coupes, ainsi que toutes sujétions de pose.

Position : Ensemble des terrasses et porches y compris buanderie

19.3 – Carrelage douche à l'italienne

Carrelage 20 x 20 en grès cérame, couleur à définir ultérieurement. Classement UPEC U3, P2, E3 C1. Anti-dérapant PN6 (groupe A).

Pose à la colle C2 type Weber.col pro, jointoiment produit type weber. Joint pro.

Pose sur chape de ciment avec forme de pente incluse au présent lot, épaisseur variable à joints inférieurs à 5 mm.

Des joints de retrait seront prévus à la périphérie des murs (polystyrène).

Compris coupes, ainsi que toutes sujétions de pose.

Position : Douche en RDC et compris douche handicapé

19.4 - Plage bac à douche

Réalisation d'une forme de pente vers bac à douche après mise en place de celui-ci par le lot 14.

Habillage de la plage autour du bac à douche avec du carrelage anti-dérapant 20*20 en respectant les pentes et les recouvrements sur le bac à douche. Pose à la colle C2 type Weber.col pro, jointoiment produit type weber. Joint pro

Prévoir une protection des angles vifs par quart de rond.

Mise en place d'une réservation pour accès au siphon et pour la trappe de visite (fourni par le lot 18).

L'accès de la trappe de visite jusqu'au siphon de la douche ne sera pas rempli de béton.

Position : Bâtiment type A : Douches en étage

19.5 – Seuil

a. Seuils des portes à finir avec un profil métallique de finition entre le niveau intérieur et le seuil extérieur

b. Seuil en carrelage des baies vitrées : finition entre le niveau intérieur et extérieur

19.6 – Nez de marche

Fourniture et pose de baguette de finition en aluminium aux angles saillants des marches.

Position : escalier intérieur Bâtiment type A et D

19.7 - Plinthes carrelage

Plinthes manufacturées 10 x 40 ou 10 x 30 dito sols.

Pose au ciment colle.

Les joints doivent être inférieurs à 5mm.

Jointoiment idem ci-dessus.

Compris coupes et toutes sujétions de pose.

Dans le cas d'une pose du revêtement de sol sur isolant, le joint périphérique doit être respecté et la plinthe scellée uniquement sur la partie verticale.

Ce joint peut être réalisé en retournant le relevé sous plinthe. Après coupage au ras de la plinthe, le vide devra être comblé par joint élastomère.

Position : a. Ensemble des locaux intérieur recevant du carrelage grés émaillé 40*40

b. Locaux recevant du grés cérame 40*40 ou 30*30 (terrasse et buanderie)

c. Escalier

19.8 – Faïence

Revêtement mural 20 x 20 dans la série Citta de chez MARAZZI ou similaire. Pose à la colle C2 type Weber.col pro, jointoiement produit type weber. Joint pro sur enduit ciment, à joints fins. Hauteur du carrelage variable.

Les joints doivent être inférieurs à 5mm.

Compris coupes ainsi que toutes sujétions de pose.

Prévoir une protection des angles vifs par quart de rond PVC si nécessaire

Position : Douche Hauteur : 200cm et crédence h=40 cm cuisine et salle d'eau, h=130 derrière la gazinière

19.9 – Étanchéité douche

Étanchéité dans la douche sols et murs : Réalisation d'une étanchéité horizontale avec remontée murale de 8cm avec un S.E.L. type 588 de Lanko et une étanchéité verticale avec un S.P.E.C. type 596 de Lanko (compris bande armé type BE14 dans les angles), avec primaire type 162 de Lanko ou similaire.

Joint mastic sanitaire de classe 25E dans les angles après pose du carrelage

Le produit proposé devra faire l'objet de l'agrément du bureau de contrôle et sera appliqué suivant les recommandations du fabricant

Position :

a. Bâtiment Type B C D E F Étanchéité murales et sol dans les douches à l'italienne en RDC(hors douche hand compris dans poste 19.10)

b. Bâtiment type A : Étanchéité murales et plage douche autour du bac à douche posé par le lot 14

19.10 – Étanchéité salle d'eau

Étanchéité du sol de la salle d'eau : Réalisation d'une étanchéité horizontale avec remontée murale de 8cm avec un S.E.L. type 588 de Lanko et une étanchéité verticale (remontée de 50 cm) avec un S.P.E.C. type 596 de Lanko (compris bande armé type BE14 dans les angles), avec primaire type 162 de Lanko ou similaire.

Joint mastic sanitaire de classe 25E dans les angles après pose du carrelage

Le produit proposé devra faire l'objet de l'agrément du bureau de contrôle et sera appliqué suivant les recommandations du fabricant

Position : Bâtiment Type A : Étanchéité sur la totalité de la salle d'eau situé à l'étage avec remontée vertical de 50 cm en périphérie

Logement Handicapé bâtiment B4 Hand : Étanchéité sur la totalité de la salle d'eau avec remontée vertical de 50 cm en périphérie compris zone de douche sur une hauteur de 210

19.11 – Étanchéité terrasse

Étanchéité sous carrelage terrasse(ne surplombant pas de local intérieur) : Réalisation d'une étanchéité horizontale avec remontée murale de 8cm avec un S.E.L. type 596 de Lanko (compris bande armé type BE14 dans les angles), avec primaire type 162 de Lanko ou similaire.

Caractéristiques :

- Présentation : pâte de couleur
- Composition : résines copolymères acryliques modifiées, charges minérales fines, adjuvants

Joint mastic sanitaire de classe 25E dans les angles après pose du carrelage
Le produit proposé devra faire l'objet de l'agrément du bureau de contrôle et sera appliqué suivant les recommandations du fabricant

Position : Bâtiment type D : terrasse en élévation

19.12 - Isolant phonique

Interposition entre dalle brute et chape de pose avec remontée périphérique de feuilles de mousse polyéthylène ETHAFOAM 222 ép 3mm avec un recouvrement entre feuille de 8 cm. Toutes les pièces intérieures en étage compris WC hors salle d'eau,.